



FLINVEST

ENTREPRENEURS

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 29.06.2018

■ sommaire

informations concernant les placements et la gestion	3
rapport d'activité	6
rapport du commissaire aux comptes	8
comptes annuels	12
<i>bilan</i>	13
<i>actif</i>	13
<i>passif</i>	14
<i>hors-bilan</i>	15
<i>compte de résultat</i>	16
<i>annexes</i>	17
<i>règles & méthodes comptables</i>	17
<i>évolution actif net</i>	19
<i>compléments d'information</i>	20
inventaire	27

Commercialisateur	FLINVEST 41, avenue Montaigne - 75008 Paris
Société de gestion	FLINVEST 41, avenue Montaigne - 75008 Paris
Dépositaire	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) 6, avenue de Provence - 75441 Paris cedex 09
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS 185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex. représenté par Monsieur Jean-Marc LECAT

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Capitalisation.

OPC d'OPC :

Niveau d'exposition du fonds aux autres OPC : inférieur à 10% de son actif net.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de sur performer à moyen terme l'indice Stoxx Europe Mid 200 Index tout en contrôlant le risque relatif du portefeuille par rapport à cet indice.

Indicateur de référence :

Stoxx Europe Mid 200 Index

Les performances sont comparées à l'évolution de l'indice Stoxx Europe Mid 200 Index. L'OPCVM n'a pas pour autant l'objectif de reproduire cet indice.

L'indice Stoxx Europe Mid 200 Index est un indice actions exprimé en euros représentatif des moyennes capitalisations européennes. Cet indice est publié par Stoxx Limited et disponible sur Reuter, Bloomberg, Datastream et sur le site internet Stoxx.

L'indicateur de référence est calculé dividendes réinvestis.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le fonds est investi au minimum à 75% en actions européennes éligibles au PEA.

Le fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif net en actions des pays de l'OCDE hors Union européenne.

Le fonds est en permanence exposé entre 60% et 100% sur le marché des actions internationales. Le Fonds est investi au minimum à 60% en actions de moyenne capitalisations (comprise entre 100 millions d'euros et 10 milliards d'euros).

La stratégie des gérants repose sur leur capacité de déceler et d'acquérir des sociétés à des niveaux de valorisation raisonnables, permettant l'optimisation du couple rentabilité/risque des valeurs du portefeuille.

Leur approche consiste à investir en stock picking dans une sélection de sociétés européennes de taille moyenne de première qualité, c'est-à-dire :

- Leaders sur des marchés à fortes barrières à l'entrée, de préférence en croissance, et profitables,
- Disposant d'une bonne culture d'entreprise et d'une bonne situation financière,
- Animée par des dirigeants compétents, honnêtes, impliqués au capital et connus des gérants depuis au moins 3 ans.

Les gérants se focalisent au sein de cet univers restreint sur les titres sous évalués par le marché pour des raisons diverses : résultats temporairement affectés, du fait d'investissements dans des nouveaux produits ou pays qui détériorent les marges à court terme, opérations de croissance externe mal comprise par les investisseurs ou dilutives à court terme, perception boursière négative liée au secteur ou à la valeur. Ils analysent si ces facteurs qui pénalisent la rentabilité, et qui ont de ce fait terriblement déprimé les cours de bourse, sont pérennes ou pas. Cette démarche leur permet d'acquérir des titres de qualité, loin de leur plus haut, ce qui limite les risques pris.

Les gérants auront recours à l'analyse fondamentale qui conduit à apprécier chaque valeur en absolu et en relatif dans son secteur. Elle repose, dans une optique à moyen terme, sur l'analyse de la stratégie du marché, du potentiel de croissance, de la structure de financement et de la capacité à dégager des bénéfices de chaque titre étudié.

Dans la recherche de performance, la stratégie d'investissement du fonds n'est soumise à aucune règle spécifique prédéfinie en matière d'allocation sectorielle ou en matière de pondération des lignes détenues rapportées à l'actif net.

Maîtrise du risque :

Les gérants sont extrêmement averses au risque et ont pour cela listé quelques facteurs pris en compte dans leurs décisions d'investissement afin de minimiser :

- Le risque économique : pas d'investissement dans des sociétés à la structure financière déséquilibrée, ni dans des sociétés en phase d'investissement lourd,
- Le risque de marché : pas d'investissement dans des sociétés dont les ratios d'évaluation font ressortir une prime significative par rapport à ses comparables boursiers
- Souci permanent de diversification géographique et sectorielle.

2. Les actifs (hors dérivés)

Actions :

Il est investi au minimum à 75% en actions européennes éligibles au PEA. Le Fonds peut investir jusqu'à 25% de son actif net en actions des pays de l'OCDE hors union européenne.

Les sociétés seront sélectionnées sans discrimination de secteurs parmi les entreprises de moyenne capitalisation (comprise entre 100 millions d'euros et 10 milliards d'euros,) qui représenteront au minimum 60% de l'actif du FCP.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des sociétés de petite capitalisation et de grande capitalisation.

L'OPCVM pourra également investir dans des paniers d'actions sous la forme de certificats cotés pour au maximum 10% de son actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le Fonds peut être investi jusqu'à 25% de son actif en bons du trésor et/ou en certificats de dépôt négociables.

Parts ou actions d'OPC :

L'OPCVM pourra détenir jusqu'à 10 % de son actif en actions et parts d'OPCVM français ou européens relevant de la Directive et/ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux quatre critères de l'article 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPC pourront être de classification :

- Actions,
- Monétaires.

3. Les instruments dérivés

Néant.

4. Les dépôts

Néant.

5. Les emprunts d'espèces

Le gérant pourra effectuer des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10 % de l'actif du Fonds.

6. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres

Néant.

Profil de risque :

Risque Action :

Le FCP ENTREPRENEURS peut être exposé jusqu'à 100% aux marchés actions. La valeur du fonds peut baisser significativement si les marchés baissent.

Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations :

Sur ces marchés, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marchés sont donc plus marqués et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc baisser rapidement et fortement.

Risque de change :

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque de taux :

Risque que la valeur des produits de taux détenus en portefeuille via des OPCVM ou des titres en direct, diminue si les taux d'intérêts augmentent, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit :

Risque que l'émetteur ne soit plus à même de rembourser sa dette ou que sa créance soit dégradée, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Ce risque est présent dans les titres de créances quand bien même ils représenteraient un panier d'actions.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Souscripteurs concernés :

Tous souscripteurs.

Profil type de l'investisseur :

Le fonds convient à des investisseurs institutionnels ou à des personnes physiques souhaitant placer une part de leurs actifs dans un portefeuille diversifié d'actions européennes, dans une perspective d'investissement à moyen et long terme.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente au marché des actions.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Durée de placement recommandée :

5 ans.

Indications sur le régime fiscal :

Dominante fiscale :

Le FCP est éligible au PEA.

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10 % de ses parts (article 105-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant qu'une part de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

D'une manière générale, les porteurs de parts du Fonds sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal ou de leur chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à leur situation particulière. Cette analyse pourrait, selon le cas, leur être facturée par leur conseiller et ne saurait en aucun cas être prise en charge par le Fonds ou la société de gestion.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion et du dépositaire. De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de FLINVEST - 41, avenue Montaigne - 75008 Paris - 01.53.43.84.45.
e-mail : cbardin@flinvest.fr.*
- *Date d'agrément par l'AMF : 2 septembre 2003.*
- *Date de création du Fonds : 1er octobre 2003.*

rapport d'activité

Commentaire de gestion :

Lors de l'exercice sous revue, clos le 29 juin 2018, le Fonds Entrepreneurs a progressé de 2,16%** à comparer à une hausse de 9,93%** pour son indice de référence, le DJ Stoxx Mid 200 (dividendes réinvestis). Sur la période, l'encours moyen ressort à 191 millions d'euros et à 181902225.11euros au 29 juin 2018.

Sur l'exercice écoulé, nous avons organisé le fonds autour de notre thématique de stock picking défensif afin de trouver de la croissance dans un monde en croissance molle et dans un environnement de taux zéro. Nous continuons donc à appliquer notre processus de gestion contrariant. Nous nous focalisons sur des entreprises leaders dans leur secteur et génératrices de cash flows, ayant des historiques intrinsèques fortes et un potentiel de revalorisation important à horizon trois ans environ. Ces sociétés ne sont pas normées et souvent mal comprises par le marché. Toutefois, c'est là que réside la valeur qui s'externalise souvent sur de courtes périodes de temps. Ce sont ces idées qui apportent des performances satisfaisantes et continueront de le faire. Avec cette approche sélective et défensive, nous avons recherché des sociétés positionnées sur des segments peu sensibles à l'évolution des matières premières et aux menaces de guerre commerciale entre grandes puissances. Nous avons donc plus exposé le fonds à des valeurs de services en général, aux loisirs ainsi qu'aux media. Cette décision s'est avérée bénéfique et le demeure car ces segments de marché sont bien orientés depuis le 1er semestre 2018 notamment après avoir été longtemps négligés. Ce sont là des convictions fortes après plusieurs années de désintérêt.

Nous pensons que l'environnement d'investissement demeure favorable à notre style de gestion compte tenu de la décision des banquiers centraux de très progressivement réduire leurs bilans (durcissement monétaire). Les actifs risqués, soigneusement identifiés et choisis, doivent donc délivrer de la performance dans la durée s'ils vont dans le sens de l'histoire. Toutefois, nous ne manifestons pas d'optimisme béat tant les risques économiques et politiques sont nombreux. Nous demeurons vigilants, l'économie mondiale étant engagée dans un cycle d'ajustement structurel et de désendettement loin d'être achevé.

Toutefois, dans ce contexte, où l'on se doit de diversifier son patrimoine, notre méthode de gestion active semble regagner ses galons de noblesse puisque, en Europe, l'investissement dans les grands indices n'est plus porteur de performance, ce qui pour nous est un signal positif pour notre style de gestion. Les actions qui constituent aujourd'hui notre fonds Entrepreneurs sont peu chères, génèrent des FCF attractifs et des rendements supérieurs à ce que présente, en agrégé, celui de l'indice Cac40*. C'est ainsi que nous limitons les risques tout en cherchant à maximiser les gains futurs.

* Conformément à la recommandation AMF N°2011-24, depuis le 28 mars 2013, les performances du CAC 40 et du MSCI WORLD sont calculées dividendes réinvestis.

**Les performances passées n'augurent en rien des performances futures.

Rubrique :

Les principaux mouvements sur l'exercice sont :

A la vente Eiffage, Vivendi, DS Smith, Smurfit Kappa, LafargeHolcim, Getinge, Aryzta

A l'achat : Babcock, Johnson Matthey, Capita, Tomra, Atos

Le taux de rotation du portefeuille sur l'exercice est de 49.1%. Ce taux est obtenu en appliquant la formule suivante : (Achats+Ventes/2)/Actif Moyen de l'exercice).

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE ET CEUX RELATIFS A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Les informations relatives à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sont disponibles sur le site Internet www.flinvest.fr.

INFORMATION SUR LES REMUNERATIONS

(Directive AIFM 2011/61/UE, Position AMF-2013-11 - La Directive OPCVM 5 UCITS V) 2014/91/UE du 23 juillet 2014)

La Directive OPCVM 5 (UCITS V) 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a fixé les principes des politiques de rémunération.

La France a transposé cette directive via l'ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016.

La directive 2014/91 exige des sociétés de gestion qu'elles mettent en œuvre une politique de rémunération, compatible avec une gestion saine et efficace des risques, qui s'applique aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés ou de la Société de Gestion.

La politique de rémunération est disponible sur simple demande écrite auprès de Flinvest.

Le montant total des rémunérations versées par Flinvest sur la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 pour l'ensemble du personnel se décompose de la manière suivante :

Salaires bruts fixes en K€ : 504

Rémunérations variables en K€ : 29

Rémunérations totales en K€ : 533

Le montant total des rémunérations versées par Flinvest sur la période du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 pour le personnel dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés ou de la Société de Gestion se décompose de la manière suivante :

Salaires bruts fixes en K€ : 430

Rémunérations variables en K€ : 20

Rémunérations totales en K€ : 450

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Techniques de gestion efficace de portefeuille – Instruments financiers dérivés

Le fonds n'a pas eu recours à ces techniques, instruments durant l'exercice.

Les performances passées n'augurent en rien des performances futures.

Droits de vote

Le Fonds étant une co-propriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues.

Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

Procédure de choix des intermédiaires

Le choix des intermédiaires sera opéré en fonction de leur compétence particulière dans le domaine des actions, ainsi qu'en raison de la qualité de leur recherche, de l'exécution des ordres et de la participation aux placements privés et introductions en Bourse, et enfin de leur capacité à traiter des blocs sur les valeurs moyennes.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : contact@flinvest.fr.

rapport du commissaire aux comptes

ENTREPRENEURS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion : Flinvest

41 avenue Montaigne
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 29 juin 2018

Aux porteurs de parts du FCP ENTREPRENEURS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ENTREPRENEURS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 juin 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



ENTREPRENEURS

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.



ENTREPRENEURS

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



ENTREPRENEURS

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 24 septembre 2018

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Sylvain GIRAUD

comptes annuels

BILANactif

29.06.2018

30.06.2017

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	169 415 170,39	193 462 984,83
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	169 415 170,39	193 462 984,83
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	615 761,44	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	615 761,44	-
Comptes financiers	12 141 098,97	9 579 136,68
Liquidités	12 141 098,97	9 579 136,68
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	182 172 030,80	203 042 121,51

BILAN passif

	29.06.2018	30.06.2017
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	165 333 742,44	193 740 516,87
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 050 020,21	5 488 592,01
• Résultat de l'exercice	518 462,46	-348 850,26
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	181 902 225,11	198 880 258,62
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	269 805,69	4 161 862,89
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	269 805,69	4 161 862,89
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	182 172 030,80	203 042 121,51

HORS-bilan

29.06.2018

30.06.2017

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.06.2018	30.06.2017
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	3 928 937,38	3 012 637,67
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 928 937,38	3 012 637,67
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-19 197,28	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-19 197,28	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 909 740,10	3 012 637,67
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-3 425 755,16	-3 420 882,55
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	483 984,94	-408 244,88
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	34 477,52	59 394,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	518 462,46	-348 850,26

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Méthode d'évaluation

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur et, notamment, au plan comptable des O.P.C.V.M.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté du bilan selon les règles suivantes :

Valeurs mobilières

Négociées sur un marché réglementé :

Actions et assimilées :

Sur la base des cours publiés, cours de clôture jour.

Sur la base des cours non publiés, cours transmis par la société de gestion.

Opcvm :

A la dernière valeur liquidative connue.

Les dépôts / emprunts :

Le montant de l'engagement est rémunéré selon les conditions contractuelles.

Modalités pratiques

La base de données utilisée est Fininfo.

La source des cours de devises retenue est BCE.

Méthode de comptabilisation

- La méthode de comptabilisation des frais de négociation se fait en frais exclus.
- La méthode de comptabilisation des revenus de taux est celle du coupon couru.
- La méthode de comptabilisation des intérêts courus du week-end prise en compte sur la VL suivante.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1.8 % TTC maximum
Commission de sur performance	Actif net	20 % TTC de la sur performance du FCP par rapport à la variation de l'indice Stoxx Europe Mid 200 Index
Prestataires percevant des commissions de mouvement : - Société de gestion - Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	- Néant - barème en fonction de la place de règlement/livraison de 9€ HT pour une opération sur la France à 39€ HT pour une opération en Europe.

Modalités de calcul de la commission de sur performance :

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

- Il sera perçu une commission correspondant à 20 % TTC de la sur-performance du FCP par rapport à l'indice Stoxx Europe Mid 200 Index calculé par Stoxx Limited, coupon net réinvesti.
- La période de référence du calcul de cette sur-performance est l'exercice comptable.
- Les frais de gestion variables ne sont dus que si la performance du FCP est positive. De plus, les frais de gestion variables sont limités à la moitié de la performance positive du FCP.
- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative et sont prélevés annuellement en fin d'exercice et imputés au compte de résultat du FCP.
- Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence, cette provision sera réajustée par le biais d'une reprise sur provision.
- En cas de rachat de parts, si une commission est provisionnée, la partie proportionnelle aux parts remboursées est versée à la société de gestion.

Devise de comptabilité

La devise de comptabilité est l'Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.



2 évolution actif net

	29.06.2018	30.06.2017
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	198 880 258,62	184 797 194,46
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	4 949 537,52	27 331 733,48
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-26 057 740,51	-40 297 979,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	28 541 569,17	20 258 103,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 054 652,52	-11 978 997,47
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-912 285,65	-827 816,07
Différences de change	-2 026 644,33	-3 422 887,78
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-13 901 802,13	23 429 152,98
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>11 764 352,00</i>	<i>25 666 154,13</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>25 666 154,13</i>	<i>2 237 001,15</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	483 984,94	-408 244,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	181 902 225,11	198 880 258,62

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	12 141 098,97
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12 141 098,97	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	DKK	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	66 255 249,99	12 487 398,86	7 487 974,74	16 376 084,80
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	379 898,94	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	615 761,44
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons à recevoir	615 761,44
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	269 805,69
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	269 805,69
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	9 813	4 949 537,52	52 508	26 057 740,51
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,80
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	654,94
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	29.06.2018	30.06.2017
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	518 462,46	-348 850,26
Total	518 462,46	-348 850,26
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	518 462,46	-348 850,26
Total	518 462,46	-348 850,26
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	29.06.2018	30.06.2017
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	16 050 020,21	5 488 592,01
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	16 050 020,21	5 488 592,01
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	16 050 020,21	5 488 592,01
Total	16 050 020,21	5 488 592,01
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	29.06.2018	30.06.2017	30.06.2016	30.06.2015	30.06.2014
Actif net	181 902 225,11	198 880 258,62	184 797 194,46	357 054 084,56	634 204 557,53
Nombre de parts en circulation	365 135	407 830	438 560	762 226	1 457 937
Valeur liquidative	498,17	487,65	421,37	468,43	435,00
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	45,37	12,60	-14,20	104,03	44,60

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 1er octobre 2003.

4 inventaire au 29.06.2018

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DK0010244508	A.P. MOELLER-MAERSK B	PROPRE	3 270,00	3 487 414,96	DKK	1,92
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	44 000,00	5 145 800,00	EUR	2,83
DE0006766504	AURUBIS AG	PROPRE	57 500,00	3 766 250,00	EUR	2,07
GB0009697037	BABCOCK INTERNATIONAL GROUP PLC	PROPRE	550 000,00	5 076 350,09	GBP	2,79
IT0001347308	BUZZI UNICEM SPA	PROPRE	290 000,00	6 087 100,00	EUR	3,35
GB00B23K0M20	CAPITA	PROPRE	3 362 500,00	6 062 404,77	GBP	3,33
FI0009013429	CARGOTEC B	PROPRE	88 000,00	3 813 920,00	EUR	2,10
DE0007257503	CECONOMY AG	PROPRE	420 000,00	2 997 960,00	EUR	1,65
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	260 000,00	3 213 600,00	EUR	1,77
DK0010234467	FLSMIDTH & CO B	PROPRE	88 000,00	4 509 520,30	DKK	2,48
CA3809564097	GOLDCORP	PROPRE	425 000,00	4 998 069,99	USD	2,75
GB00B01FLG62	G4S SHS	PROPRE	4 100 000,00	12 387 224,20	GBP	6,81
GB00BYTTFB60	HOMESERVE	PROPRE	500 000,00	5 073 077,14	GBP	2,79
SE0001662230	HUSQVARNA AB	PROPRE	590 000,00	4 798 794,60	SEK	2,64
DK0060542181	ISS	PROPRE	152 600,00	4 490 463,60	DKK	2,47
GB00BZ4BQC70	JOHNSON MATTHEY PLC	PROPRE	123 000,00	5 023 836,13	GBP	2,76
GB00B0HZPV38	KAZ MINERALS PLC	PROPRE	315 000,00	2 996 952,77	GBP	1,65
GB0004866223	KELLER GRP	PROPRE	270 000,00	3 089 893,35	GBP	1,70
FR0000121485	KERING	PROPRE	7 200,00	3 481 920,00	EUR	1,91
FI0009005870	KONECRANES OYJ	PROPRE	133 600,00	4 721 424,00	EUR	2,60
SE0000412371	MODERN TIMES GROUP AB	PROPRE	75 000,00	2 689 180,14	SEK	1,48
IT0003874101	PRADA	PROPRE	1 155 000,00	4 583 734,20	HKD	2,52
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	80 000,00	4 715 200,00	EUR	2,59
NL0012650360	RHI MAGNESITA NV	PROPRE	119 000,00	6 122 550,00	EUR	3,37
DE000A0Z2XN6	RIB SOFTWARE	PROPRE	186 000,00	3 701 400,00	EUR	2,03

ENTREPRENEURS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
GB0007188757	RIO TINTO PLC	PROPRE	116 500,00	5 523 576,55	GBP	3,04
GB00B63H8491	ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	PROPRE	263 000,00	2 933 204,67	GBP	1,61
NO0003028904	SCHIBSTED	PROPRE	150 500,00	3 917 762,71	NOK	2,15
FR0000121709	SEB	PROPRE	21 230,00	3 176 008,00	EUR	1,75
FR0004188670	TARKETT - W/I	PROPRE	150 000,00	3 702 000,00	EUR	2,04
IT0003497168	TELECOM ITALIA SPA	PROPRE	8 950 000,00	5 704 730,00	EUR	3,14
NO0005668905	TOMRA SYSTEMS ASA	PROPRE	160 000,00	2 876 517,90	NOK	1,58
JE00BD9WR069	UBM PLC	PROPRE	990 000,00	11 925 195,53	GBP	6,56
FI4000074984	VALMET CORPORATION	PROPRE	280 000,00	4 625 600,00	EUR	2,54
FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	PROPRE	100 000,00	1 833 000,00	EUR	1,01
GB0031698896	WILLIAM HILL PLC	PROPRE	1 800 000,00	6 163 534,79	GBP	3,39
Total Action				169 415 170,39		93,14
Total Valeurs mobilières				169 415 170,39		93,14
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR CIC	PROPRE	0,00	12 141 098,97	EUR	6,67
Total BANQUE OU ATTENTE				12 141 098,97		6,67
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	0,00	-269 150,75	EUR	-0,15
	PRCOMVARIABLEACQU	PROPRE	0,00	-654,94	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-269 805,69		-0,15
Total Liquidités				11 871 293,28		6,53
Coupons						
Action						
GB0009697037	BABCOCK INTL GRP PLC	ACHLIG	550 000,00	140 595,90	GBP	0,08
GB00BZ4BQC70	JOHNSON MATTHEY PLC	ACHLIG	110 000,00	72 315,33	GBP	0,04
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	ACHLIG	80 000,00	160 000,00	EUR	0,09
NL0012650360	RHI MAGNESITA	ACHLIG	119 000,00	75 862,50	EUR	0,04
JE00BD9WR069	UBM PLC	ACHLIG	990 000,00	166 987,71	GBP	0,09
Total Action				615 761,44		0,34
Total Coupons				615 761,44		0,34
Total ENTREPRENEURS				181 902 225,11		100,00